



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 90411

Texte de la question

Mme Michèle Delaunay attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le rôle des sages-femmes dans le programme de prévention à destination des jeunes en âge de procréer. L'activité des sages-femmes est principalement centrée sur la prévention et l'accompagnement des futures mères et de leur enfant tout au long de leur grossesse et les semaines qui suivent. Le rôle des sages-femmes est au cœur de la prévention et de la promotion de la santé, tel que souhaité dans le projet de loi de santé. Celles-ci pourraient dès lors servir de relais sur l'ensemble du territoire en intervenant directement auprès des jeunes et en particulier des jeunes filles dans les établissements scolaires (collèges, lycées) avec deux objectifs : informer des lieux et personnes auprès desquelles elles peuvent consulter, expliquer l'importance d'un suivi et de la prévention avant le début de la vie sexuelle et après. Cette ouverture permettrait aux jeunes filles de se sentir sécurisée en ayant la possibilité de consulter quelqu'un d'autre que le médecin de famille auprès duquel elles peuvent craindre de se confier de peur que leur famille puisse être informée de leur activité sexuelle. Elle lui demande dans quelle mesure elle pourrait, conjointement avec le ministère de l'éducation nationale, développer des actions de prévention de ce type à destination des jeunes filles.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Delaunay](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90411

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 octobre 2015](#), page 7824

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)